

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2017-11

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4 ;

Vu le projet d'arrêté portant homologation des statuts de l'organisme en charge de la tenue du registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 9 février 2017,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 9 février 2017.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Antoine SAINTOYANT